

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 24 juin 2013
Séance du 17 juin 2013

10 Ressources humaines - titre de recette - remise gracieuse

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER MM. LEGRAND, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON
M. MONTES
Mme BASMAISON
M. BOUADDI
M. GRIMBERT
Mme DINGIVAL
Mme BOUKHELIF
Mme BARBETTE
M. MACHU
M.TAHI
M. CHEURFA

Pouvoir à :
Pouvoir à :

M. LEMAIRE
M. KCHOK
M. VILLEMMAIN
Mme CARLIER
M. BERNARD-LUNEAU
M.SZPIRKO
M. CABARET
M. BEAUBRUN
Mme FEVRIER
Mme MAUPIN
M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 37

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire, expose :

Un agent de la collectivité, Madame Christine VICOT, a bénéficié d'une mise en retraite pour invalidité à compter du 21 juin 2012. Cette décision a été prononcée par la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) le 21 novembre 2012.

Entre le 21 juin et le 21 novembre, l'intéressée a reçu, dans l'attente de la décision de la CNRACL, des indemnités de coordination comme le prévoit la réglementation. Lors du versement de la pension avec effet rétroactif à Madame VICOT, la collectivité a établi un titre de recette afin d'être remboursée des indemnités versées sur la période ci-avant évoquée, d'un montant de 1 900,15 €.

Madame VICOT, compte tenu du niveau de sa pension et de difficultés financières, a adressé à la collectivité, une demande une remise gracieuse afin d'annuler sa dette.

Au regard de la situation de l'intéressée, il vous est proposé d'approuver cette demande de remise gracieuse et d'annuler le titre n°3681-2012 pour un montant de 1 900,15 €.

L'incidence financière consécutive à cette mesure sera imputée sur l'article 658/020/AI.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et D1617-19

Vu les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 17 juin 2013,

Considérant la situation financière de l'intéressée,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver la demande de remise gracieuse formulée par Madame Christine VICOT et d'annuler le titre de recette n°3681-2012, d'un montant de 1 900,15 €.

Article 2 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, compte 658/020/AI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **02 JUIL. 2013**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le .. **2/07/13**

et publication ou notification le .. **2/07/13**

CREIL, le .. **2/07/13**

LE MAIRE

**Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy**

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

